

Témoignage

Une expérience de conseil de classe au collège Jean-Moulin à Barlin

par Mireille Groc

J'ai annoncé l'institution d'un conseil de classe au même moment où nous avons démarré la correspondance.

J'en ai expliqué les buts et le fonctionnement, et j'en ai imposé certaines conditions. Tout pouvait être dit, pourvu que ce soit dans le calme et que cela ne concerne que le projet de correspondance et le cours de français.

Ce devait être un lieu de propositions. Il se plaçait à la fin de la séance du jeudi de façon à ne pas déborder sur le cours. Ensuite j'ai demandé aux enfants d'en décider par vote (à main levée) la périodicité (quinze jours) et certains autres aspects (cf. document ci-après).

Pendant ces quinze jours chacun pouvait proposer sur une affiche apposée contre un panneau de la classe les questions qui seraient à l'ordre du jour.

Au début de chaque conseil, un élève lisait l'ordre du jour afin que je le note sur le « cahier de conseils ». Une fois l'ordre du jour accepté, les questions étaient traitées une à une. Parfois c'était aussi pour moi l'occasion de faire un rapide bilan de la quinzaine.

Après chaque conseil, j'en rédigeais le rapport sur le cahier que je déposais dans l'armoire où chacun avait le droit de le consulter. Dans ce cahier on ne notait jamais de qui émanaient les questions ni les interventions.

Des constats

J'ai pu constater que :

- les élèves ont eu d'abord du mal à distinguer mes « casquettes » de professeur principal et de professeur de français ;*
- les questions et propositions sont devenues de plus en plus nombreuses et pertinentes ;*
- le conseil a véritablement joué son rôle d'instance de régulation du travail.*

Cet échange m'a permis de régler, grâce à la discussion avec les enfants, des problèmes que je trouvais jusque-là insolubles. Par exemple, j'étais mal à l'aise car je ne trouvais pas du tout le temps ni les moyens de faire apprendre du vocabulaire aux enfants (et bien sûr, je me gardais bien d'aborder le problème avec eux...). Or, la question a été posée à l'ordre du jour par l'un d'eux. Et nous nous sommes retrouvés à analyser avec les enfants les obstacles qui s'opposent à cet apprentissage, à chercher des solutions, et finalement, il en est sorti un projet de répertoire auquel je n'aurais jamais abouti en y réfléchissant seule.

Le conseil a aidé les enfants à prendre mieux conscience de leurs droits au sein du collège.

Mais les enfants n'ont jamais consulté le cahier de conseils, alors qu'ils se sont souvent intéressés aux emplois du temps affichés dans la salle.

Des perspectives

Normalement, si le conseil joue vraiment son rôle, les enfants doivent être amenés à y prendre de plus en plus la parole au cours de l'année. Or, les rapports de mes conseils montrent que, même si cette évolution a eu lieu, j'ai moi-même beaucoup pris la parole. Cela est naturel dans la mesure où j'ai été, cette année-là, à la base de la majorité des propositions, les enfants étant intervenus sur des aspects plus ponctuels.

En prenant le temps d'accueillir les demandes des enfants, de monter avec eux un projet, et en instituant le conseil beaucoup plus tôt dans l'année, la part de l'adulte devrait diminuer, et celle des enfants grandir.

On pourrait aussi imaginer que ce soit eux qui rédigent les rapports de conseils. Cela n'étant possible, au niveau de la 5e, qu'à la condition de les y avoir d'abord formés. Ainsi les conseils pourraient-ils fournir une véritable situation d'apprentissage pour l'écriture et une occasion de réfléchir sur l'objectivité des textes d'information.

Autre constat : tout ce qui a été déposé dans l'armoire n'a pas circulé, n'a pas été lu, faute de moyens prévus pour cela. Or les horaires du collège ne permettent pas d'imaginer de tels moments. Les principes du roulement et de l'affichage se sont révélés bien plus efficaces.

Enfin, pour qu'il y ait reconnaissance mutuelle de l'individu et du groupe, il me semble nécessaire que chaque enfant soit plus impliqué dans le conseil en tant que personne : pour cela, les propositions à l'ordre du jour, ainsi que les interventions, perdront leur anonymat. Certaines réactions des enfants m'ont démontré qu'ils vivaient dans le sentiment qu'il y avait pour eux danger à s'exprimer sans la couverture de l'anonymat : il faut qu'ils voient que ce danger n'existe pas.

Conseil du 10 décembre 1987

Décisions prises après vote à main levée :

- périodicité des conseils : tous les quinze jours, le jeudi en fin de matinée
- contenu des conseils :

1. Bilan des quinze jours passés par rapport aux objectifs fixés (par le professeur) ;
2. Examen des questions mises à l'ordre du jour : affiche apposée sur un panneau de bois et sur laquelle peut s'exprimer chacun. Avant qu'elles soient discutées, les questions proposées seront soumises à l'acceptation par la majorité du conseil ;
3. Projets pour les quinze jours à venir : Graziella propose de s'occuper de confectionner une affiche. Ludovic et Karine se chargent de trouver un panneau au CDI.



Conseil du 10 janvier 1988

Ordre du jour : Néant, donc décidé sur le moment sur propositions orales.

Décisions prises après discussion :

Autant que possible les cours de grammaire se présenteront sous forme de fiches photocopées – exercices pour découvrir une notion, notion à retenir, exercices d'application.

Projet : le prochain envoi aux correspondants pyrénéens sera une série de récits fantastiques.

On écrit le travail à faire pour la semaine suivante dans le cahier de texte dès le début de chaque séquence de cours.

Conseil du 28 janvier 1988

Ordre du jour : Pourrait-on aborder le problème des connaissances de vocabulaire ?

Pourrait-on aller au tableau plus souvent ?

1. Bilan : amélioration des écrits de l'envoi numéro 2 par rapport à ceux du numéro 1.

Certains se sont trop inspirés de films vus ou de livres lus, d'autres n'ont pas fait des récits à proprement parler fantastiques.

2. 1^{re} question : après discussion, on a décidé de créer un répertoire de vocabulaire dans lequel on collecterait non pas des définitions mais des mots expressifs qui peuvent se substituer à des termes banals : « l'entrée » du mot à assimiler sera la lettre initiale du terme que l'on veut éviter. Ces mots seront collectés dans les textes de lecture suivie, semaine après semaine, selon un plan de recherche photocopie.

2^e question : nous étions d'accord sur l'utilisation maximum du tableau par les élèves, pourvu que cela ne crée ni perte de temps, ni désordre.

Conseil du 25 février 1988

Ordre du jour : Pourrait-on parler des problèmes dans les autres matières ?

– Pourrait-on aller plus souvent en remise à niveau ?

– Les élèves pourraient-ils participer à la mise au propre des textes à envoyer aux correspondants ?

1^{re} question : le professeur rappelle que cette pratique va contre les règles du conseil de classe et explique que ses fonctions de professeur principal ne doivent pas être mélangées avec celles de professeur de français.

2^e question : la périodicité des séquences de RAN dépend du projet d'établissement et ne peut être modifiée par le conseil de classe. Mais comme il est vrai que celle-ci est trop faible, on décide d'organiser des heures d'études dirigées en français.

3^e question : Ludovic, Amar, Marc et Emmanuel proposent les services de leurs familles pour prendre en charge la frappe de certains textes.

Le professeur suggère de faire écrire les élèves sur sa propre machine, dans sa salle, pendant les heures où elle a cours et où les élèves ont permanence. Cela après une séance pour apprendre à utiliser la machine.

Sont intéressés : Bélanda, Betty, KarineG., Graziella, Gilles, Karine, Jean-Noël, Sébastien, Françoise, Ludovic.

Projets : fiches de lecture à envoyer aux correspondants et à photocopier pour le CDI mais auparavant, choix d'un titre pour les affiches – information qui constitueront l'envoi n° 3 – Classe info a été le titre retenu par la majorité.

Conseil du 17 mars 1988

Ordre du jour : Nous n'allons toujours pas au tableau.

– Pourrait-on revenir sur quelques leçons ?

– On voit mal au tableau : pourrait-on remettre les tables comme avant ?

– Pourrait-on prendre un cahier à la place du classeur (perte de feuilles...) ?

1. Bilan : manque de sérieux dans l'étude des leçons de grammaire et d'orthographe, ce qui conduit à toujours revenir en arrière.

2. Questions à l'ordre du jour :

1^{re} question : même réponse que la première fois où elle est apparue.

2^e question : pour cela on met au point un calendrier d'études dirigées mais plutôt basées sur la manière de travailler à la maison.

3^e question : on gardera les tables en U mais en les décalant pour que chacun puisse voir au tableau, tables en V.

4^e question : cette question est arrivée trop tard mais on discute cependant des avantages comparés du classeur et du cahier. Et on décide qu'on peut ranger dans des chemises les cours de grammaire et d'orthographe des deux premiers trimestres.

Conseil du 31 mars 1988

Ordre du jour :

– Pourrait-on lire un peu plus ?

– Nous voudrions changer le responsable du cahier de textes car nous faisons mauvaise impression.

– Nous voudrions recevoir un peu plus de réponses des Pyrénées.

– Nos voisins nous déplaisent, comment faire ?

1. Bilan : le professeur évoque des problèmes qui ne sont pas liés directement au français.

Elle informe des élèves de la réunion prochaine d'une commission en vue de modifier éventuellement le règlement intérieur du collège, et elle explique comment on peut proposer des modifications.

Elle évoque les violences qu'elle a pu constater entre élèves et rappelle que, dans notre société, la violence est réprimée et notamment que les professeurs ou les parents n'ont pas le droit de maltraiter les enfants. Donc, il est du devoir des adultes de protéger les enfants subissant des violences de la part d'autres enfants.

2. Questions à l'ordre du jour :

1^{re} question : les élèves précisent leur question. Ils veulent lire à haute voix en classe. Cela sera en effet possible, dans les semaines à venir, où on étudiera Les Lettres de mon moulin.

2^e question : on se rend compte que ce ne sont pas les élèves qui ont été désignés pour le faire qui s'occupent du cahier de textes. Cela relève du règlement du collège : à appliquer.

3^e question : on décide d'écrire des lettres individuelles aux Pyrénées pour les inciter à écrire plus souvent.

4^e question : à la rentrée de Pâques, les élèves choisiront la place qui leur convient dans la classe, mais le professeur pourra les en faire changer si cela gêne le travail des autres.

Conseil du 28 avril 1988

Ordre du jour :

– *Pourrait-on avoir un nouvel emploi du temps et y participer ?*

– *Plus d'interrogations orales ?*

– *Plus de dictées ?*

– *Récitation et poésie illustrées : avoir un cahier de poésies.*

Bilan du travail en cours, fait par le professeur : les fiches de lecture sont prêtes à être expédiées aux correspondants puisqu'elles ont été améliorées.

Mais Karine M n'a pas remis sa fiche au professeur et Gilles a rendu une fiche très incomplète et illisible. Tous deux devront remettre leur fiche au professeur lundi 2 mai, ainsi que Graziella, Rodrigue et Mickael qui, parce qu'ils ont été malades, en sont encore à la première version de leur fiche de lecture. Emmanuel et Ludovic n'ont pas apporté à leur travail les améliorations recommandées par le professeur mais, comme elles sont lisibles, elles seront cependant envoyées aux correspondants.

Les affiches d'information « classe info » devront être rapportées, corrigées et améliorées selon les consignes du professeur, le jeudi 5 mai.

Mais Nathalie, Franck, Bélanda et Karine G., qui ont déjà rendu leur version améliorée, ne sont pas concernés. Emmanuel n'a pas remis sa première version au professeur et devra le faire dès le lundi 2 mai.

Date des prochains envois aux correspondants : pour les fiches de lecture le 3 mai, pour les affiches d'informations, le samedi 7 mai.

1^{re} question : les élèves font référence à l'emploi du temps pour la période des vacances de Noël à février que le professeur avait affiché dans la salle. Après discussion, il apparaît que par « participer », ils entendent « aider » le professeur à confectionner l'emploi du temps. Le professeur propose une participation plus effective : en fonction du programme qui ne peut être évité, faire des suggestions pour les plages horaires restant libres. Le professeur propose également de tenir exceptionnellement un conseil dès la semaine suivante (durée une demi-heure) pour établir ensemble cet emploi du temps : proposition acceptée.

2^e question : cette demande ne correspondant pas au sentiment général, elle est laissée de côté.

3^e question : Ludovic, notamment, souhaite plus de dictées. A son avis, cela l'aidera à mieux réussir en orthographe. Les autres élèves ne souhaitent pas plus de dictées.

Le professeur explique pourquoi, à son avis, la plus grande fréquence de dictées ne serait pas une solution mais est d'accord sur le fait que la fréquence de l'attention portée à l'orthographe est indispensable pour réaliser des progrès... Cela ne se passe pas seulement en cours d'orthographe. Enfin, le professeur rappelle comment il conçoit la progression en orthographe. Ludovic est d'accord.

4^e question : certains élèves suggèrent d'étudier et d'écrire de la poésie. Le professeur suggère qu'on donne une place précise à ces activités lors du prochain conseil exceptionnel, le jeudi prochain. La classe approuve.

Conseil exceptionnel du 5 mai 1988

Pour décider des activités à mener d'ici les vacances d'été.

Le professeur apporte une grande affiche sur laquelle apparaissent les séquences de cours restants et les activités qu'elle impose : grammaire, orthographe, lecture suivie. Une dizaine de cases restent vides : c'est la « marge de liberté » dont disposent les élèves pour proposer d'autres activités.

Au terme de la discussion, et après vote, il a été décidé : pendant les heures du lundi, d'étudier et de jouer quelques scènes de théâtre, ou, au choix, d'enregistrer une lecture à plusieurs voix sur cassette pour l'envoyer aux correspondants.